



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Suffrages exprimés : 25

Mise en ligne le 30 septembre 2026
République Française

Délibération N° 2026-92
Conseil Municipal du 23 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLÉGER – T. DEGRANDE – V. MABIN – B. ALLAFORT – P. FRÉON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS – S. RAYNAUD – J. VALLANTIN-DULAC – D. LETZELTER – J. LESERVOISIER – C. MARCHAL-HEITZ – M. BARO – S. DELMAS – L. FLEURIEAU – R. FRADET – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUÏ – E. OLIVIER – L. BOUTENEGRE

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLÉGER – S. HERBRETEAU donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. GOUTY – S. HERBRETEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

Avancements de grades 2026

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;
VU la délibération du 31 mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades ;
VU la délibération du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;
VU l'arrêté s'en suivant en date du 24 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'inscrire au tableau d'avancement de grades pour la période du 1er janvier 31 décembre 2026 :

- 1 agent adjoint administratif principal 2° classe pour l'obtention d'un avancement de grade d'adjoint administratif principal 1° classe ;
- 1 agent adjoint technique principal 2° classe pour l'obtention d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 1° classe.

CONSIDÉRANT les dispositions préalables à la création des emplois par avancements de grades consistant en l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade par arrêté du Maire et de sa publication par le Centre de Gestion de la Charente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 25 VOIX POUR** :

- D'approuver les avancements de grades 2026 ;
- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^o classe au 1^{er} octobre 2026 à temps non complet, soit 17,5/35^{ième}, et de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^o classe à temps non complet, soit 17,5/35^{ième} au 1^{er} octobre 2026 ;
- De créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^o classe à temps non complet, soit 24,42/35^{ième} au 1^{er} octobre 2026, et de supprimer un emploi d'adjoint technique principal 2^o classe à temps non complet, soit 24,42/35^{ième} au 1^{er} octobre 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence au 1^{er} octobre 2026.
Les crédits sont inscrits au budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE